

les 9, 10 et 11 mai. J'invite tous les députés qui voudraient assister à cette réunion à y aller. La résolution demandait que les deux paliers du gouvernement interviennent dorénavant chaque fois que la commission voudrait faire des essais semblables qui diminueraient le volume d'eau des chutes.

En dépit du retrait des demandes, la Chambre de commerce de l'agglomération urbaine de Niagara estime qu'autant que possible il faudrait obtenir des autorités hydroélectriques provinciales et de ce ministère un engagement selon lequel on ne permettrait plus la dérivation de l'eau des chutes. Une résolution de la ville de Niagara-Falls et une autre des *United Electrical Workers of Canada*, succursale de Niagara-Falls, appuyaient la demande. Monsieur le président, je demande si le ministre a reçu une telle communication des intéressés et s'il a des observations à faire concernant l'attitude du ministère à propos du renouvellement des requêtes, ce qui, selon mes renseignements, peut arriver d'ici trois ou quatre mois, ou trois ou quatre années.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, cette question, ainsi que l'a donné à entendre le député, a été examinée minutieusement par la Commission mixte internationale des voies navigables limitrophes. La Direction des ressources hydrauliques de mon ministère a fourni à ce sujet les données techniques nécessaires, et le reste. Je tiens à assurer au député que mon ministère est pleinement conscient de toute la portée d'une proposition de ce genre.

Il se trouve que l'activité du gouvernement qui doit favoriser le tourisme relève du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Par conséquent, nous nous intéressons à la proposition non seulement du point de vue de ses conséquences pour les ressources hydrauliques, mais aussi de celui de l'influence qu'elle peut exercer sur l'attrait des chutes du Niagara pour les touristes, et de la signification de ces chutes et de Niagara-Falls pour l'industrie touristique.

L'honorable représentante se rend compte que les possibilités touristiques de Niagara-Falls sont inhérentes au traité. Je la remercie de son apport au débat et je puis lui assurer que nous suivons très attentivement la question.

Mlle LaMarsh: Puis-je poser une ou deux autres questions au ministre? Des personnes qui s'intéressaient au problème de Niagara-Falls ont éprouvé certaines difficultés à bien interpréter le sens de certains termes du traité. On y mentionne, plus spécialement, la saison morte, ce qui signifie apparemment, à l'heure actuelle, la période qui commence le

1^{er} novembre, bien que rien ne le définisse ainsi. On y parle, en outre, de la beauté du Niagara, sans toutefois établir de critère. Ces quatre derniers mois, il est devenu évident qu'il existe une forte divergence d'opinions au sujet de ce qui constitue la beauté du Niagara, et s'il doit y avoir six pieds ou six pouces d'eau qui se précipite par dessus la crête. Je me demande si le ministre pourrait faire connaître au comité la définition à laquelle pourraient recourir ceux qui s'y intéressent, et qui pourrait leur être utile au cas où le problème se poserait à nouveau.

L'hon. M. Dinsdale: Je suppose que la description de la beauté des chutes Niagara est plutôt de nature qualitative que quantitative. Il s'agirait, évidemment, de donner l'assurance qu'on maintiendra une quantité d'eau suffisante pour ces chutes, mais je ne crois pas possible d'obtenir l'avis détaillé d'un ingénieur ou d'autres sources techniques. Le personnel de la division des ressources hydrauliques se compose en premier lieu d'ingénieurs qualifiés. Si nous voulions obtenir une description exacte de ce qu'on veut dire par l'expression «les beautés du Niagara» je crois que nous devrions demander l'avis des jeunes ménages en voyage de noces.

Mlle LaMarsh: Ils seraient les derniers à le savoir.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais me renseigner auprès du ministre au sujet d'une entreprise déjà commencée, ou encore simplement envisagée, je ne sais au juste. Je voudrais avoir certains renseignements au sujet d'une chose qui s'est passée au Manitoba. Peut-être pourrais-je le mieux l'expliquer en donnant lecture d'un bref extrait de la *Free Press* de Winnipeg, du 26 janvier 1962, paru sous le titre: «Roblin flétrit Fairfield».

L'hon. M. Martin: Fairclough?

L'hon. M. Pickersgill: Non, il s'agit du député conservateur, M. George Fairfield. Voici ce que dit l'article:

Le premier ministre, M. Duff Roblin, a accusé, vendredi dernier, M. George Fairfield, député conservateur de Portage-Neepawa au Parlement, d'avoir fait des déclarations «injustifiées et trompeuses» au sujet du détournement de l'Assiniboine.

M. Fairfield a dit jeudi à la Chambre des communes que ce détournement pouvait se terminer par un «échec» qui coûterait 12 millions de dollars. (Voir les antécédents à la page 8.)

Je ne les consignerai pas au compte rendu.

Dans une âpre réplique, le premier ministre Roblin a dit vendredi: «Il est regrettable que M. Fairfield ait fait une déclaration que j'estime être aussi injustifiée que trompeuse.

Je dois supposer qu'il n'est pas très bien renseigné sur la régularisation et la conservation des eaux de l'Assiniboine.

Dix ans d'étude, et les meilleurs conseillers qu'on puisse trouver en Amérique du Nord ont